



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 34978

Texte de la question

Mme Françoise Imbert attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la réforme du lycée, applicable à la rentrée scolaire 2009, en seconde, et plus particulièrement sur le remaniement des programmes et les finalités de l'enseignement de sciences économiques et sociales. Dans le rapport de la mission d'audit des manuels et programmes de sciences économiques et sociales du lycée remis en juillet 2008, il est avancé un nombre toujours croissant d'élèves qui souhaitent suivre cet enseignement, ainsi que la réussite post-bac des élèves issus de cette filière. Il est également pointé des insuffisances, telles que la surcharge des programmes, un manque d'appropriation par les élèves des outils conceptuels et analytiques et des connaissances factuelles, la faible place accordée à l'entreprise et au marché. Les membres de la mission d'audit ont formulé une série de propositions pour améliorer cet enseignement. Aussi, elle lui demande quelle suite il entend réserver à ces propositions, et quelle importance il entend accorder à l'enseignement des sciences économiques et sociales.

Texte de la réponse

Le contenu de l'enseignement des sciences économiques et sociales a fait l'objet d'un travail d'analyse entrepris par une commission présidée par Roger Guesnerie, professeur au Collège de France, de février à juin 2008. Cette commission, conformément à la demande du ministre de l'éducation nationale, avait une mission d'audit des programmes et des manuels de sciences économiques et sociales du lycée. Le ministre demandait en particulier à la commission de s'assurer du respect de la pluralité des courants de pensée constitutifs du domaine des sciences économiques et sociales ainsi que de la qualité des supports pédagogiques utilisés. La commission devait, par ailleurs, réfléchir à la pertinence et la cohérence des programmes au regard des exigences de formation de citoyens éclairés et de préparation à des études supérieures. Cette commission était invitée à faire toutes les propositions utiles pour améliorer la qualité de ces programmes. D'ores et déjà, des recommandations de la commission ont été prises en compte lors de la mise en oeuvre de la réforme des lycées. Ainsi est-il prévu d'intégrer les sciences économiques et sociales, dès la classe de seconde, au sein d'un groupe de disciplines dénommées « sciences de la société » dont l'enseignement sera modulaire. Les élèves qui le souhaitent pourront ainsi suivre un enseignement de SES de 3 heures par semaine, pendant un ou deux semestres (l'horaire actuel étant de 2 h 30 min, en enseignement optionnel). Un groupe d'experts est mis en place par la direction générale de l'enseignement scolaire pour travailler à l'élaboration des nouveaux programmes de la classe de seconde.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Imbert](#)

Circonscription : Haute-Garonne (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34978

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 11 novembre 2008, page 9682

Réponse publiée le : 9 décembre 2008, page 10704